



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-13991>

Département(s) de publication : 22

Annonce n° 26-13991

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-12586

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Lamballe Terre & Mer

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20006939100015

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 22

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Actions agricoles sur les bassins versants Gouëssant, Flora, Islet et les périmètres de protection des captages - Lots n°1 et n°2

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 80510000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La présente consultation concerne un accord-cadre de prestations intellectuelles qui a pour objet de confier la réalisation des actions agricoles à plusieurs prestataires compétents et qualifiés qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage. La prestation comprend un travail de conseil et d'organisation des actions avec en complément, pour certaines actions, un travail d'expertise technique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Les prestations sont réparties en deux lots : - Lot n°1 : Actions collectives - Lot n°2 : Actions individuelles Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lot(s). Chaque lot sera attribué à un maximum de 5 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Les conditions d'attribution des bons de commande sont déterminées à l'article 1.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification du contrat. Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre. L'accord-cadre peut être reconduit tacitement 2 fois un an. La durée d'exécution maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de trois ans.

## Section 4 - Informations rectificatives

- Description du lot n°1 : La présente consultation concerne un accord-cadre de prestation intellectuelles qui a pour objet de confier la réalisation des actions agricoles à plusieurs prestataires compétents et qualifiés qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage. La prestation comprend un travail de conseil et d'organisation des actions avec en complément, pour certaines actions, un travail d'expertise technique. Lot n°1 : Actions collectives Le montant total des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit : - Seuil maximum : 10 000,00 euros H.T. Le montant sera identique pour chaque période de reconduction éventuelle.
- Description du lot n°2 : La présente consultation concerne un accord-cadre de prestation intellectuelles qui a pour objet de confier la réalisation des actions agricoles à plusieurs prestataires compétents et qualifiés qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage. La prestation comprend un travail de conseil et d'organisation des actions avec en complément, pour certaines actions, un travail d'expertise technique. Lot n°2 : Actions individuelles Le montant total des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit : - Seuil maximum : 40 000,00 euros H.T. Le montant sera identique pour chaque période de reconduction éventuelle.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/02/2026**